Comment optimiser le transfert d'un PER avant la retraite ?

26/05/2025

Pourquoi envisager un transfert de PER ?

Transférer son PER n'est pas réservé à celles et ceux qui changent de situation professionnelle. De nombreuses raisons peuvent justifier cette décision :

1 - Pour réduire vos frais

Les frais de gestion ou d'arbitrage peuvent fortement impacter le rendement de votre épargne sur le long terme. Par exemple, à horizon 15 ou 20 ans, un différentiel de 1 % de frais annuels peut représenter plus de 10 000 € d'écart sur un capital de 100 000 €.

2 - Pour accéder à des supports diversifiés et obtenir de meilleurs rendements

Certains PER sont limités à une poignée de fonds classiques peu diversifiés. En transférant votre PER, vous pouvez accéder à des ETF à faibles frais, des fonds ISR ou thématiques (technologie, santé, climat) ou encore des supports immobiliers (SCPI, SCI) pour diversifier les sources de rendement.

Cela permet de construire une allocation personnalisée et potentiellement plus performante, en accord avec votre profil de risque.

3 - Pour adapter votre stratégie de sortie

Certains contrats ne permettent qu'une sortie en capital unique ou imposent des modalités de rente peu attractives. De plus, les anciens contrats (à l'image des contrats Madelin) ne permettaient qu'une sortie en rente. En transférant vers un contrat plus souple, vous pouvez choisir :
- Un capital fractionné pour étaler la fiscalité,
- Une rente viagère avec de meilleures conditions,
- Ou une sortie mixte, selon vos besoins à la retraite.

Comparateur PER : Trouvez le Meilleur Plan d'Épargne Retraite

Depuis la loi Pacte, le PER vous permet aussi debloquer votre épargne avant la retraite pour l'achat de votre résidence principale, une nouveauté qui peut rendre le transfert intéressant si vous envisagez de devenir propriétaires.

Bon à savoir : il est possible d'effectuer un transfert non seulement d'un PER vers un autre PER, mais aussi depuis des produits d'épargne retraite antérieurs tels que le PERP, le contrat Madelin ou encore les régimes Article 83.
Avec le nouveau PER, vous n'êtes pas contraint·e à verser une somme fixe chaque année, vous pouvez adapter vos versements en fonction de vos moyens et de vos objectifs.
Pour mieux comprendre les spécificités de chaque type de transfert, lire aussi :Que faire en cas de transfert vers un autre contrat ?

4 - Pour optimiser la transmission de votre épargne en cas de décès

Le nouveau PER offre une plus grande flexibilité en cas de décès avant la retraite. Si vous décédez avant d'atteindre l'âge de la retraite, les fonds accumulés sur votre PER peuvent être transmis à vos bénéficiaires sous forme de capital, ce qui leur permet de recevoir immédiatement l'épargne (contrairement à des contrats comme le Madelin proposant seulement une rente).
En transférant votre épargne vers un PER, vous offrez ainsi à vos héritier·es une plus grande liberté et une transmission optimisée.

Lire aussi : La fiscalité de la transmission d'un PER : optimisation de la succession

À quel moment transférer un PER ?

Il n'existe pas forcément de moment universellement idéal, mais certains repères peuvent guider votre décision :
- À l'approche de la retraite (5 à 10 ans avant), pour ajuster votre contrat à votre future stratégie de décaissement. En effet, un transfert à cette période peut vous permettre d'accéder à un contrat qui offre plus de souplesse sur les modalités de sortie (capital fractionné, rente revalorisée, sortie mixte) et d'adapter votre allocation d'actifs en sécurisant progressivement vos avoirs (par exemple en passant vers des supports moins risqués à l'approche de l'échéance).

- Lorsque les frais sont élevés ou que l'allocation ne correspond plus à votre profil.

- Après 5 ans de détention du contrat : d'un point de vue purement technique, les frais de transfert PER sont encadrés par la loi. Avant 5 ans, ils sont plafonnés à 1 % de l'encours. Après 5 ans : le transfert est gratuit, quels que soient le montant et l'établissement d'origine. Ce seuil des 5 ans est donc un jalon clé à connaître : il peut rendre l'opération bien plus intéressante, notamment pour les contrats aux frais élevés ou peu performants.

Comment bien comparer avant de transférer ?

En résumé, voici les éléments à prendre en compte pour comparer objectivement les offres :

Critère	**Ce qu'il faut vérifier**
Frais de gestion	Réduction directe du coût annuel
Frais de transfert PER	1 % max avant 5 ans, gratuits ensuite
Offre d'investissement	Accès à ETF, SCPI, fonds ISR
Modalités de sortie	Capital fractionné, sortie mixte, options de rente
Transmission en cas de décès	Les options possibles

Lire aussi :
- Notre article pour bien choisir son contrat PER
- Notre article pour bien décrypter la fiscalité à la sortie du PER entre rente ou capital
- Notre comparateur pour voir en un clin d'oeil les différentes options possibles

Les étapes pour transférer votre PER

- Vous choisissez un nouveau PER après comparaison des offres (frais, supports, modalités de sortie)
- Vous demandez le transfert auprès du nouvel établissement (souvent via un formulaire en ligne)

- Votre nouvel opérateur se charge des démarches auprès de l'ancien gestionnaire. À noter que les délais de transfert sont en moyenne entre 2 et 4 mois selon le type de PER (individuel ou entreprise). Sachez qu'en cas de retard, vous pouvez saisir le Médiateur de l'Autorité des marchés financiers via le formulaire de contact juste ici, par téléphone au 01 53 45 60 00 ou par courrier à l'adresse suivante : Médiateur de l'Autorité des marchés financiers - 17 place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

- Une fois les fonds reçus, vous pouvez réallouer vos investissements selon vos objectifs. Bon à savoir : le transfert ne remet pas en cause la fiscalité de vos anciens versements. Les conditions fiscales restent inchangées.

—----

Ainsi, un transfert ne se résume pas à un simple changement de contrat : c'est aussi l'occasion de faire le point sur votre stratégie d'investissement. Vous pouvez en profiter pour modifier votre profil de risque, par exemple en passant d'un profil dynamique à un profil plus équilibré si vous vous rapprochez de la retraite. C'est également le bon moment pour rééquilibrer la répartition entre fonds en euros et unités de compte, afin de sécuriser progressivement votre capital. Enfin, vous pouvez intégrer de nouveaux supports plus performants ou plus responsables, souvent absents des anciens contrats.

Ce qui peut également vous être utile :
- Comment choisir son PER selon son profil d'investisseur : profil dynamique, équilibré·e ou prudent·e ?
- Les erreurs à éviter lors de la souscription d'un PER

© Copyright La retraite en clair 2019 Accessibilité partiellement conforme